

tive de la caisse de retraite des instituteurs, relativement à la loi du fonds de pension.

M. PRÉMONT répond que l'étude des amendements projetés n'est pas encore terminée. Ces amendements seront soumis à l'Association au mois de mai prochain, bien avant la prochaine session de la Législature.

L'honorable SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE termine la séance par les remarques qui suivent :

“ Messieurs les instituteurs de la circonscription de Québec.

J'ai suivi avec le plus vif intérêt tout ce qui s'est fait, tout ce qui a été dit aujourd'hui dans cette salle. Ce matin, en assistant à la leçon pratique de M. Ahern, j'éprouvais un véritable bonheur. J'étais témoin de ce que la science et l'art réunis peuvent produire de beau, de bien et d'utile. M. Ahern, après vous avoir vu à l'œuvre, je comprends pourquoi votre réputation d'excellent professeur est si solidement établie.

Le débat concernant l'uniformité des livres ne m'a pas moins intéressé. A la prochaine réunion du Comité catholique, je dirai à mes honorables collègues tout ce que j'ai entendu ici sur ce sujet. Nul doute que les opinions que vous avez émises seront d'un grand secours au comité”.

M. le PRÉSIDENT remercie M. le Surintendant des compliments trop flatteurs qu'il lui a adressés, et dit qu'en cette circonstance le mérite appartient à M. le Principal de l'école normale Laval, qui ne perd jamais une occasion d'introduire dans la maison qu'il dirige tout ce qu'il y a de plus nouveau, en même temps que de plus rationnel, en fait de méthode d'enseignement.

A la prochaine réunion, MM. J. Chabot et E. Marié, donneront chacun une conférence. La séance ayant été terminée avant qu'un sujet de discussion fut choisi, M. le SECRÉTAIRE prend sur lui de soumettre le suivant : *L'enseignement du français, tel que*

donné actuellement dans la plupart des écoles de la province de Québec, est-il suffisant ?

Et la séance est ajournée au dernier samedi de mai 1894.

Vraie copie,

C.-J. MAGNAN,

Secrétaire de l'Association des instituteurs de Québec.

Rapports des inspecteurs d'écoles

GLANURES

Neuf maisons d'école ont été réparées cette année, et deux ont été rebâties. Il en reste bien peu en mauvais état, et j'ai lieu d'espérer que durant la vacance plusieurs seront reconstruites. Le mobilier des écoles laisse à désirer un peu partout, et il en sera ainsi, je crois, aussi longtemps que le département n'imposera pas aux commissaires de règle fixe pour la confection de ce mobilier, comme il le fait pour la construction des maisons d'école. Une bonne réforme à opérer encore serait de déterminer la dimension du tableau noir. Ces tableaux de deux pieds par quatre que je trouve dans plusieurs écoles ne sont certainement pas suffisants.

Cette année, un bon nombre d'institutrices non brevetées ont enseigné dans mon district. Quelques-unes ont donné satisfaction, il est vrai, mais je ferai remarquer quand même que cette permission d'engager ces jeunes personnes a été bien *accommodante* pour quelques municipalités qui, avec les prix offerts, ne pouvaient se procurer les services d'institutrices brevetées.

Dans la plupart des municipalités, l'octroi du dernier semestre qui est envoyé du département dans le mois de septembre sert à compléter le paiement du salaire des institutrices ;